

Déposé / Reçu le

16 JUL. 2018

au greffe du tribunal de commerce  
BRUXELLES

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

16/07/2018

Dénomination: **Croix-Rouge de Belgique - Communauté Francophone - Activités internationales**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue de Stalle

N°: 96

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: [www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)

Numéro d'entreprise

BE0462132150

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

04-02-2010

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

27-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.1, C-asbl 5.2.3, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.1, C-asbl 5.3.2, C-asbl 5.3.4, C-asbl 5.3.5, C-asbl 5.3.6, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.4.2, C-asbl 5.5.1, C-asbl 5.5.2, C-asbl 5.10, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**CROUFER** Edouard

Avenue des Ajoncs 1  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2013

**VAN CAUWENBERGHE** Marc

Rue des Fleuristes 30  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
BELGIQUE

**BECK** Pierre

Président du Conseil d'Administration

*Edouard Croufer*  
Président, administrateur

Administrateur

Route de Champion, Hanret 101  
5310 Eghezée  
BELGIQUE

Administrateur

**LOIR Jean-Pierre**

Rue d'Arquet 179  
5000 Namur  
BELGIQUE

Administrateur

**HUBLET Pierre**

Rue de l'église 53  
1490 Sart-Messire-Guillaume  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2016

Administrateur

**SLYPEN Vincent**

Rue du Prieuré 7  
1348 Louvain-la-Neuve  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-06-2017

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

**ERNST & YOUNG RÉVISEURS D'ENTREPRISES (B160)**

BE 0446.334.711  
Boulevard d'Avroy 38  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat: 16-12-2015

Fin de mandat: 27-06-2018

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**MOREAU Marie-Laure (A01729)**

Avenue des Mèlèzes 25  
4121 Neuville-en-Condroz  
BELGIQUE

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>21.556</u></b>	<b><u>19.136</u></b>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	<b>4.861</b>	<b>9.736</b>
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	<b>12.331</b>	<b>3.036</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	12.331	3.036
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	12.331	3.036
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	<b>4.364</b>	<b>6.364</b>
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.364	6.364
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	4.364	6.364
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>10.511.473</u></b>	<b><u>9.421.684</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>4.357.358</b>	<b>4.354.986</b>
Créances commerciales		40		17.727
Autres créances		41	4.357.358	4.337.259
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<b>6.146.176</b>	<b>5.048.031</b>
Comptes de régularisation	5.6	490/1	<b>7.939</b>	<b>18.667</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>10.533.029</u></b>	<b><u>9.440.820</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>5.266.065</u></b>	<b><u>5.625.377</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.7	13	<b>3.532.911</b>	<b>3.892.223</b>
<b>Résultat positif (néгатif) reporté</b>		14	<b>1.733.154</b>	<b>1.733.154</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>		16	<b><u>164.183</u></b>	<b><u>81.388</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>164.183</b>	<b>81.388</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.7	163/5	164.183	81.388
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>	5.7	168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>5.102.781</u></b>	<b><u>3.734.055</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>5.102.013</b>	<b>3.700.991</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	86.569	49.236
Fournisseurs		440/4	86.569	49.236
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	4.346.287	3.444.500
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	45	187.861	136.435
Impôts		450/3	18.671	10.151
Rémunérations et charges sociales		454/9	169.190	126.284
Dettes diverses		48	481.296	70.820
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	481.296	70.820
<b>Comptes de régularisation</b>	5.8	492/3	<b>768</b>	<b>33.064</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>10.533.029</u></b>	<b><u>9.440.820</u></b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>13.329.736</b>	<b>8.441.867</b>
Chiffre d'affaires	5.9	70	29.667	17.292
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	73	13.266.291	8.341.090
Autres produits d'exploitation		74	33.778	83.485
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>13.624.131</b>	<b>8.341.067</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	11.484.637	6.694.886
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	2.049.197	1.713.642
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.627	6.482
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8	82.795	-109.146
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	875	35.203
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-294.395</b>	<b>100.800</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>5.839</b>	<b>8.457</b>
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	5.265	8.101
Autres produits financiers	5.10	752/9	574	356
<b>Charges financières</b>	5.10	65	<b>66.515</b>	<b>25.058</b>
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	66.515	25.058
<b>Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>-355.071</b>	<b>84.199</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>906</b>	<b>8.460</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9	906	8.460
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>5.146</b>	<b>4.525</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8	5.146	4.525
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-359.311</b>	<b>88.134</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	(+)(-) 9906	<b>1.373.843</b>	<b>1.732.313</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)(-) 9905	-359.311	88.134
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)(-) 14P	1.733.154	1.644.179
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>689.844</b>	<b>232.647</b>
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792	689.844	232.647
<b>Affectations aux fonds affectés</b>	692	<b>330.533</b>	<b>231.806</b>
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	(+)(-) 14	<b>1.733.154</b>	<b>1.733.154</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052P	XXXXXXXXXX	<b>166.204</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052	<b>166.204</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122P	XXXXXXXXXX	<b>156.468</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	4.875	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122	<b>161.343</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	211	<b><u>4.861</u></b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	941.399
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	11.047	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	952.446	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	938.363
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.752	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	940.115	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>12.331</b>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	12.331	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284		
<b>AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	XXXXXXXXXX	<b>6.364</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593	2.000	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>4.364</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

N° BE0462132150

C-asbl 5.5.3

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES**

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE  
BE 0406.729.809  
Etablissement d'utilité publique  
RUE DE STALLE 96  
1180 Uccle  
BELGIQUE

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

490 : Charges à reporter

Exercice
7.939

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés**

RESERVES DISPONIBLES : 302.856 €  
(302.856 € FIN 2016)

FONDS ACTIONS INTERNATIONALES : 2.115.380 €  
(2.231.229 € FIN 2016)

FONDS URGENCES INTERNATIONALES : 939.177 € \*  
(924.514 € FIN 2016)

FONDS HAITI : 0 €  
(200.473 € FIN 2016)

FONDS SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : 175.499 €  
(0 € FIN 2016)

FONDS NÉPAL : 0 €  
(36.745 € FIN 2016)

FONDS ITALIE : 0 €  
(196.406 € FIN 2016)

\* : 784.143 € + (BÉNÉFICE 2017) 155.034 € = 939.177 €

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important**

Provisions pour litiges et autres risques  
Provisions pour risques d'inéligibilité des dépenses

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice	
	58.575
	105.608

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

N° BE0462132150

C-asbl 5.8

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	18.671
450	
9076	
9077	169.190

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- 492 : Charges à imputer
- 496 : Gain de change
- 499 : Écritures à régulariser

Exercice
260
418
90

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations : Cours Général + Cours d'été : Droit International Humanitaire		29.307	16.750
Prestations : Cycle d'information générale de la CTB : Introduction à l'aide humanitaire		380	542
Ventilation par marché géographique			
Belgique		29.667	17.292
<b>Cotisations, dons, legs et subsides</b>			
Cotisations	730/1		
Dons	732/3	13.266.291	8.341.090
Legs	734/5		
Subsides en capital et en intérêts, subsides d'exploitation et montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial	736/8		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	40	37
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	39,3	33,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	65.087	55.141
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.333.663	1.134.101
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	415.996	351.845
Primes patronales pour assurances extralégales	622	25.573	29.359
Autres frais de personnel	623	273.965	198.337
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	105.995	27.905
Utilisations et reprises	9116	23.200	137.051
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	875	203
Autres	641/8		35.000
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'association ou la fondation	617		

**TAXES****TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)  
Par l'association ou la fondation

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	209.412	177.893
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

**LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

N° BE0462132150

C-asbl 5.12

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**  
Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Engagements de L'ASBL sur les cofinancements des projets au 31/12/2017 : 3.928.730 €

Cofinancements acquis au 31/12/2017 : 835.793 €

Cofinancements sécurisés au 31/12/2017 : 358.982 €

Pistes de cofinancements au 31/12/2017 : 654.226 €

Solde engagements ASBL au 31/12/2017 : 2.079.729 €

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES ET LES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTITÉS LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entités liées</b>	9291	<b>2.467.170</b>	<b>2.818.453</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2.467.170	2.818.453
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	5.265	7.789
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation</b>	9493	<b>1.230.681</b>	<b>1.211.407</b>
<b>SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	<b>35.458</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE0462132150	C-asbl 6
----	--------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

### Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	34,6	20	14,6
Temps partiel	1002	6,2	0,7	5,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	39,3	20,5	18,8
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	57.443	35.712	21.731
Temps partiel	1012	7.644	844	6.800
Total	1013	65.087	36.556	28.531
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	1.498.389	886.608	611.781
Temps partiel	1022	268.685	28.953	239.732
Total	1023	1.767.074	915.561	851.513
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	26.513	7.997	18.516

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	33,5	16,5	17
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	55.141	28.485	26.656
Frais de personnel	1023	1.698.682	877.513	821.169
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	24.396	6.015	18.381

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	35	5	38,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	24	5	27,7
Contrat à durée déterminée	111	11		11
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	19		19
de niveau primaire	1200	8		8
de niveau secondaire	1201	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	7		7
Femmes	121	16	5	19,7
de niveau primaire	1210	12	5	15,7
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	4		4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	35	5	38,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

## Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

## Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	16	1	16,5
210	10	1	10,5
211	6		6
212			
213			

## Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

## Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	14		14
310	6		6
311	8		8
312			
313			
340			
341			
342			
343	14		14
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3	5811	6
Nombre d'heures de formation suivies	5802	148	5812	269
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	2.470	5813	5.587
dont coût brut directement lié aux formations	58031	2.340	58131	5.316
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	130	58132	271
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION  
-----

## 6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Les achats de petits matériels d'une valeur inférieure à 500 € sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir. Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 € dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis, c'est-à-dire :

Catégorie I Catégorie II Système d'amortissement Taux

Immobilisation acquise dans le cadre d'une convention - Linéaire 100%

Autre immobilisation

Logiciel informatique	Linéaire	33,33%
Matériel informatique	Linéaire	33,33%
Matériel de bureau	Linéaire	20%
Mobilier	Linéaire	20%

Les immobilisations corporelles qui, en fin de projet, sont transférées aux bénéficiaires et le matériel de secours envoyés lors de crises humanitaires d'urgence sont portées directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir, sauf règle contraire du bailleur.

## 6.2 CAUTIONNEMENTS VERSÉS EN NUMÉRAIRES

Ils sont versés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

## 6.3 CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 6.4 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition. Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée. Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

## 6.5 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont évalués selon le pro rata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges qui les concernent.

## 6.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Des provisions pour risques et charges sont constituées notamment pour faire face au risque d'inéligibilité des dépenses encourues dans le cadre des projets de l'ASBL. Une estimation est réalisée sur les projets qui présentent un risque connu de non-éligibilité de dépenses. Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur les projets qui présentent des pertes. Les provisions sont comptabilisées pour couvrir les pertes estimées jusqu'à la fin du projet. Toutefois, l'ASBL International est rarement confrontée à des projets qui se terminent en pertes, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi régulier afin de ne jamais dépasser le montant des dons affectables au projet. Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le cas où une convention prévoit un montant forfaitaire affecté à un type de dépenses, par exemple les évaluations. La provision est constituée en fonction des forfaits qui peuvent être revendiqués dans le cadre de la convention. Des reprises sont effectuées au fur et à mesure des charges effectivement encourues.

## 6.7 FONDS PROPRES

Sous cette rubrique, sont inscrites les valeurs affectées au Fond d'Urgence Internationale, au Fond d'Activités Internationales, aux réserves disponibles et résultat reporté ainsi qu'aux fonds affectés marqués pour une urgence. Ces fonds sont constitués sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association. Les résultats de l'exercice sont enregistrés en fonds non affectés jusqu'à ce que ce fonds atteigne 20% du total du passif de l'ASBL. Lorsque les fonds non affectés seront à un niveau équivalent à 20% du total du passif de l'ASBL, les bonis seront ensuite affectés par décision du Conseil d'Administration. Les dons récoltés auprès du grand public dans le cadre d'une opération d'urgence faisant suite à une catastrophe sont affectés à un fond marqué créé pour financer la réponse à cette urgence. L'organe d'administration de l'association se réserve le droit d'affecter les dons récoltés dans le cadre d'une opération d'urgence au Fonds d'Urgence International sur proposition documentée et motivée.

## 6.8 PROJETS EN COURS

Une fois les fonds affectés à un projet spécifique, ils sont transférés entre deux exercices de la façon suivante : Lorsque les fonds déjà reçus sont supérieurs aux montants effectivement dépensés, le solde est transféré au compte 46 du bilan (acomptes reçus sur commande) ; Lorsque les fonds reçus sont inférieurs aux montants effectivement dépensés et que l'ASBL dispose d'un engagement du bailleur à en financer le solde, celui-ci est transféré en compte 41 du bilan (autres créances). Les subsides pour financer les frais de structure de l'ASBL (appelé ci-après, contributions) sont pris en résultat de la manière suivante selon le type de projet : Pour un projet et programme subsidié par un bailleur de fonds :  

- Reconnaissance des contributions d'un projet à la clôture de celui-ci.
- Reconnaissance des contributions d'un programme annuellement sur base du forfait accordé par le bailleur appliqué sur le niveau de consommation par année du programme.

 Pour un projet financé par des dons du grand public (dons sans droit de reprise) :  

- Reconnaissance des contributions chaque année

 Un programme est un projet de 2 ans ou plus, pouvant être multi pays, d'un volume financier total supérieur à 1.000.000€

## 6.9 DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## 6.10 ÉVOLUTIONS DES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La conversion en euros des données en monnaies étrangères est faite sur base du taux lié au transfert réalisé entre devises. Celui-ci est calculé sur base du transfert d'un compte de l'ASBL vers le/les comptes du partenaire utilisant la devise étrangère. Le taux appliqué par la banque locale lors de ce transfert devient le taux de change applicable à partir du premier jour du mois durant lequel le transfert a eu lieu et jusqu'au prochain transfert de fonds vers ce partenaire. Un taux du dollar, diffèrent du taux US, est utilisé par pays qui utilisent cette monnaie. Ce taux est calculé de la même manière. Le solde des écarts de conversion dans une même devise est directement pris en résultat. La réévaluation des comptes en devise est annuelle et calculée sur base d'un taux de clôture du mois de décembre donné par la source inforeuro. Le solde des gains/pertes de change dans une même devise est directement pris en résultat s'il est négatif et est porté au passif du bilan s'il est positif.

## 6.11 INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE DANS LES PERTES DE L'ASBL

La Croix-Rouge de Belgique intervient dans les pertes de l'ASBL qui sont générées lorsque les frais généraux réels ne peuvent être entièrement supportés par les projets. Cette intervention est considérée comme un don et est comptabilisée dans les comptes 73. Le montant maximum de l'intervention est approuvé par les organes décisionnels de la Croix-Rouge de Belgique et de l'ASBL lors de la présentation du budget.

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Communauté Francophone - Activités Internationales pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 16 décembre 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2017. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 10 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Communauté Francophone - Activités Internationales (l'«Association»), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 10.533.029 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 359.311.

A notre avis, les Comptes Annuels de l'Association donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Paragraphe relatif à d'autres points

Dans le cadre de notre fonction de commissaire, nous avons exercé un audit de l'ensemble des activités de l'Association et nous avons, dans un rapport distinct, détaillé les éléments des utilisations des subventions de la DGD qui ont fait l'objet d'une attention particulière.

Notre mission ne comportait toutefois pas l'examen systématique de l'utilisation et de la justification des subventions, que ce soit au regard des règles d'éligibilité ou d'autres critères de justification.

Dans la mesure où nos travaux d'audit aurait pu révéler des anomalies significatives, non corrigées par l'Association de manière appropriée, elles auraient donné lieu à une opinion modifiée dans notre rapport sur les comptes annuels.

### **Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de l' Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l' Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des

anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l' association;
- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l' Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire l' Association à cesser son exploitation.
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations

importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe de gestion**

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts de l'Association.

### **Responsabilités du Commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et de faire rapport sur ces autres obligations légales et réglementaires.

### **Indications relatives à l'indépendance**

Nous n'avons pas réalisé de missions qui sont incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'Association pendant notre mandat.

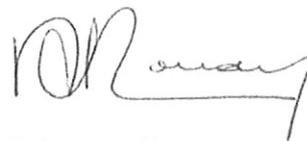
Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européen et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de l'association, qui renvoie à l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

### **Autres mentions**

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes qui devraient être mentionnées dans notre rapport.

Liège, le 27 juin 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Commissaire  
Représentée par



Marie-Laure Moreau  
Associée\*

\*Agissant au nom d'une SPRL

Réf. : 18MLM0251

